



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : LOCATION DE LA SALLE DE L'OFFICE
DE TOURISME LE 13 JUIN 2019 AU CABINET
PATRIMONIAL VENDOME**

**DÉCISION N° AU-19-220
EN DATE DU 13 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande du Cabinet Patrimonial Vendôme, sise 14 rue de Castiglione à Paris (75001), représenté par Monsieur Serge OUSTELANDT, Directeur, d'organiser une réunion d'assemblée générale à l'Office de Tourisme le jeudi 13 juin 2019 de 18h00 à 21h00 ;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville de Vincennes en matière de développement du tourisme d'affaires visant notamment à accueillir des groupes dans le cadre de réunions et de journées d'étude ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le Cabinet Patrimonial Vendôme, sise 14 rue de Castiglione à Paris (75001), représenté par Monsieur Serge OUSTELANDT, Directeur, une convention de location de la salle polyvalente de l'Office de Tourisme, le jeudi 13 juin 2019, de 18h00 à 21h00, dans le cadre d'une réunion d'assemblée générale pour un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros) TTC.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190613-lmc1H6387H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/06/2019 Date de Publication : 13/06/2019
